



Le RNMH était présent à MUSICORA 1^{er} - 2 & 3 juin 2018



Sur le stand de la FNAPEC/Monceau, nous avons rencontré :

- des enseignants de Paris, La Creuse, Montpellier ... qui se demandaient comment intégrer les enfants en situation de handicap dans leur conservatoire, les faire accepter par leurs collègues... ;
- des parents en recherche d'établissements susceptibles d'accueillir leurs enfants ;
- un enseignant de l'île Maurice à la recherche de formation pour son île ;
- un enseignant qui voudrait monter une opération autour de la venue de ANJA LINDER, soliste harpiste en situation de handicap...

Que des rencontres intéressantes,
des échanges émouvants
et plein de promesses...

Vendredi 1^{er} juin



De gauche à droite : Dominique Forni - Georges Alloro - Ewen d'Aviau, Hemeline Hourcade (Mesh) - Sandrine Sophys-Véret, chargée de mission auprès du ministère de la Culture, Marie-Claude Valette, présidente du RNMH.

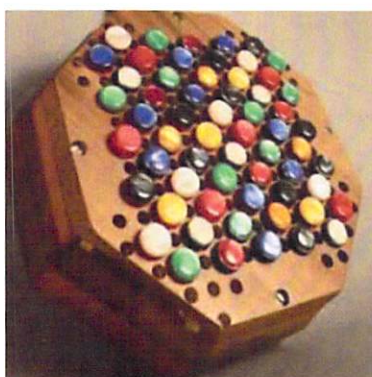
Une conférence-rencontre qui a rassemblé beaucoup d'auditeurs. Malheureusement tous n'ont pu être accueillis car il manquait des casques. En effet Musicora avait mis à notre disposition une salle en sous-sol (non accessible aux personnes en fauteuil roulant!) et au-dessus se déroulaient des concerts d'où l'utilisation des casques qui s'avérait indispensable si l'on voulait tout écouter en dehors du brouhaha ambiant.

- **SANDRINE SOPHYS-VÉRET**, chargée de mission auprès du ministère de la Culture, a présenté la politique du gouvernement et **HEMELINE HOURCADE** de l'association Mesh le vade-mecum en direction des directeurs de conservatoires à paraître fin décembre 2018 (sera disponible sur le site RNMH).
- **DOMINIQUE FORNI** et **GEORGES ALLORO** - Maître d'Art, facteur d'instruments qui se consacre à la recherche et à la création d'instruments destinés à l'exploration de nouveaux espaces sonores - ont fait découvrir de nouveaux instruments mettant en valeur toutes les harmoniques et autorisant une nouvelle approche de la musique.



De gauche à droite : Dominique Forni
Georges Alloro
Ewen d'Aviau,
Patrick Sinaglia de l'Itemm.

- **EWEN D'AVIAU**, ingénieur acousticien, dyslexique dès son plus jeune âge, a présenté son invention, l'**Octodyna**, accessible à tous mais permettant aux personnes atteintes de troubles de l'apprentissage de goûter aux joies de la pratique musicale.



- **PATRICK SINIGAGLIA** de l'ITEMM a révélé les secrets du pôle innovation qui aide les étudiants à réfléchir sur l'adaptation d'instruments aux personnes atteintes d'un handicap. Il a aussi présenté les pratiques d'accueil que l'ITEMM a développées pour former les étudiants en situation de handicap.



- **PHILIPPE DALARIN**, Président de l'EMU, l'association européenne des écoles de musique nous a fait rêver avec ce qui se passe en Europe à Kuopio (Finlande) et Mirandola (Italie) et réfléchir sur la définition du handicap en Europe. Dans les colloques européens, on parle plus de personnes à besoins éducatifs particuliers (BEP), terme beaucoup plus large et englobant les personnes en situation de handicap mais pas seulement.



- **ANTONIO CHISVERT**, enseignant au CRD de Clamart a montré comment monter un atelier pour personnes en situation de handicap dans un conservatoire, les leviers et les freins, que l'on peut rencontrer. L'atelier est aussi source d'un grand bonheur tant chez les personnes en situation de handicap qui en profitent que pour les musiciens valides qui les côtoient.



- **CATHERINE BAUBIN** de l'association Conservatoires de France a tracé un état des lieux des conservatoires en France et a ré-affirmé qu'un conservatoire, service public, se doit d'être ouvert à tous les publics, y compris ceux en situation de handicap.



Comptes rendus des conférences en fin de document.





Après la conférence, le public a été charmé par la chorale inclusive de l'APEI de la Boucle de Seine dirigée par MICHA STAFFORD de l'association Cœurs en Chœurs



Samedi 2 juin



Le samedi 2 juin, une chorale *Pop Up* toujours dirigée par MICHA STAFFORD a rencontré un grand succès auprès du public de MUSICORA. À renouveler!

**Rendez vous en 2019 au salon MUSICORA
et en attendant n'hésitez pas à nous rejoindre en adhérant au RNMH.**



DISCOURS D'OUVERTURE

par MARIE CLAUDE VALETTE,
présidente du RNMH

Madame la déléguée au handicap auprès du ministère de la Culture,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse de vous accueillir aussi nombreux à cette conférence organisée conjointement par le Réseau national musique et handicap et la FNAPEC.



Constitué en association depuis 2013, le RNMH a pour vocation de « favoriser l'accès à la musique aux personnes en situation de handicap ». A la croisée du secteur culturel, de l'éducation, du médico-social et du handicap, le réseau réunit des artistes, des structures d'enseignement musical, des professeurs de musique, des lieux de diffusion et aussi des fédérations représentant les personnes en situation de handicap. Le réseau se veut un lieu de ressource, d'échanges et de rencontres sur l'accessibilité à la musique dans toutes ses dimensions. Les membres du réseau adhèrent à la « charte Musique et Handicap »* élaborée avec le concours du Ministère de la culture qui précise l'esprit qui nous anime et en assurent la promotion auprès de leur entourage professionnel et personnel.



La F.N.A.P.E.C. est née en 1956, à l'instigation de quatre associations qui décidèrent de se grouper pour créer une fédération des associations de parents d'élèves au sein des Conservatoires et Ecoles de musique et de danse, en France. La Fédération regroupe actuellement environ 200 associations des CRR, CRD, CRC, écoles associatives... **La F.N.A.P.E.C. est l'UNIQUE FEDERATION à ne regrouper que les parents d'élèves** qui suivent un enseignement artistique spécialisé dans un conservatoire ou une école de musique. Elle est entièrement indépendante des autres Fédérations de Parents d'élèves de l'enseignement général, mais entretient des rapports suivis et constructifs avec la plupart d'entre elles. C'était normal aussi que la FNAPEC se trouve partenaire de la genèse de la création du RNMH.



Pourquoi cette conférence à MUSICORA ?

La FNAPEC a participé à la création de MUSICORA lancé en 1985, à l'initiative de JESSIE WESTENHOLZ, actuellement présidente des JMF Europe, et y a toujours été présente jusqu'à ce jour. En tant qu'ancienne présidente de la FNAPEC, je trouvais anormal que le handicap ne soit pas représenté dans le seul salon de musique dirons-nous classique en France. Nous aurions voulu que le RNMH ait un stand mais financièrement nous ne pouvions assumer de telles charges. Nous espérons trouver un mécène pour l'année prochaine. Merci à la FNAPEC et à l'ITEMM de nous accueillir.

Pourquoi le sujet de la conférence ?

La loi sur le handicap a paru en 2005, 13 ans déjà et les établissements d'enseignement artistique se sont peu ouverts aux personnes en situation de handicap ; les parents s'inquiètent, leurs enfants grandissent et toujours peu de solutions pour les accueillir alors que les scientifiques en neuro-science n'arrêtent pas de souligner combien la pratique de la musique est utile pour le développement de nos neurones

Lors des différentes Rencontres que nous avons organisées, nous nous sommes rendus compte qu'il ne s'agissait pas réellement de mauvaise volonté mais que les élus, les directeurs et les enseignants étaient un peu démunis devant l'accueil des personnes en situation de handicap. Le ministère de la Culture en a été conscient et nous pouvons remercier Mme SANDRINE SOPHYS VÉRET, ici présente, d'être à l'origine de ce beau projet que sera la sortie du Vade-mecum dont ÉMELINE de l'association MESH nous dévoilera les grandes lignes. Par ailleurs, sur le terrain, de nombreuses expériences sont tentées et le RNMH se devait de les faire connaître.

Je tiens aussi à souligner qu'accueillir le monde du handicap au sein des conservatoires va certainement faire bouger les mentalités avec l'apparition de nouveaux instruments avec des sonorités et des modes de jeu différents, des pédagogies novatrices laissant plus de place à la connaissance du corps et ses possibilités, bref un autre regard sur l'enseignement de la musique se fera jour d'où la citation de Bernard Sève, professeur en philosophie et esthétique de l'art, qui figure dans le programme : « Il y a deux concepts de la virtuosité : celle qui consiste à faire plus que ses forces et ses capacités laisseraient attendre et celle qui consiste à faire des choses qui semblent dépasser les possibilités humaines ». Nous verrons surgir les mêmes avancements que ceux, apparus dans le sport, lors la création des jeux para-olympique. D'ailleurs un musicien est un sportif qui s'ignore.

La conférence a été découpée en trois parties, la position du Ministère avec la présentation du Vade-mecum à destination des directeurs de conservatoire par ÉMELINE (MESH), la présentation d'instruments spécifiques par DOMINIQUE FORNI et GEORGES ALLORO (Association Résonances Nomades) et par EWEN D'AVIAU (Octodyna) ou adaptation d'instruments classiques par PATRICK SINIGAGLIA (ITEMM) et on finira avec une présentation de ce qui se passe sur le terrain tant en France par EDUARDO CHISVERT avec l'exemple précis du CRD de Clamart et CATHERINE BAUBIN (Conservatoire de France) qu'en Europe par PHILIPPE DALARIN, Président de l'EMU (European Music School Union).



Depuis 1984, l'association MESH (Musique et Situations de Handicap) œuvre pour étudier, promouvoir et développer l'intégration culturelle des personnes en situation de handicap, et favoriser leur accès aux pratiques artistiques, notamment à la pratique musicale.

Les missions de MESH sont d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap, grâce à une pratique artistique avec un seul but de loisir et d'épanouissement personnel, de lutter contre l'exclusion en encourageant l'accueil des personnes handicapées dans les lieux d'enseignement « ordinaires », soutenir et accompagner les professionnels de la culture, du médico-social et de l'éducation nationale qui proposent des activités musicales à des personnes handicapées.

Depuis plus de 30 ans, l'association MESH agit pour les personnes handicapées qui souhaitent pratiquer de la musique et pour les professionnels des secteurs de la culture, du handicap et de l'éducation qui leur proposent des activités musicales.

Depuis sa création MESH fait partie du Conseil d'administration du RNMH

Genèse du projet de conception de l'ouvrage en direction des directeurs de conservatoire pour l'accueil des personnes en situation de handicap:

Le travail de terrain réalisé par MESH et, notamment, la réalisation d'enquêtes à l'échelle départementale visant à dresser un état des lieux de l'accueil des pesh (personne en situation de handicap) en école de musique a permis de constater que le taux de fréquentation des pesh approchait 1 % des effectifs globaux incluant les groupes de personnes handicapées relevant d'EMS (établissements médicaux sociaux) et participant à des pratiques artistiques dans le cadre de partenariats entre lieu d'enseignement artistique et EMS. Si on ne considère que les élèves inscrits à titre individuel, on descend à 0,5% des effectifs globaux.

- 1^{er} constat général : malgré la promulgation de la loi du 11 février 2005, les lieux d'enseignement artistique restent encore peu accessibles aux pesh.
- Autres constats plus spécifiques :
 - o questionnements – voire peurs - des professionnels sur la question de l'accueil des pesh... (peurs souvent liées à l'émergence d'un sentiment d'incompétence avec ces publics peu familiers...);
 - o ou, à l'opposé, doléances des enseignants qui expriment leur impuissance et leur frustration lorsqu'eux sont prêts à recevoir des élèves handicapés mais que leur direction ne suit pas.

Le levier décisif de l'accessibilité des écoles de musique se trouve du côté de la direction : partout où ce type d'initiative fonctionne, l'action - ou a minima le soutien affiché - du directeur en est le levier incontournable : quand les professeurs sont ouverts à l'accueil d'élèves en situation de handicap tandis que le directeur ne l'est pas, le projet d'inclusion de ces publics ne se fait pas

Les directeurs des écoles de musique – et les équipes pédagogiques - se trouvent en grande majorité démunis face à la question de l'accueil des personnes handicapées dans leurs établissements : inadéquation des dispositifs pédagogiques et d'accueil institutionnels, méconnaissance du public non valide et peurs des professionnels générées par un manque de formation et d'information.

C'est pour toutes ces raisons qu'avec le ministère de la Culture nous avons souhaité, concevoir un guide pour permettre aux directeurs – et à leurs équipes pédagogiques – d'avoir les billes en mains pour faire face aux différents enjeux de l'accueil d'élèves handicapés.

Ce guide complète la collection « culture & handicap » qui compte déjà 4 ouvrages parus entre 2007 et 2016 et a 3 autres ouvrages en cours d'élaboration (bibliothèques, cinémas et le nôtre...).

Titre : « **Pour un enseignement artistique accessible – Musique, danse, théâtre – Guide pratique** ».

Ce guide sera distribué dans tous les lieux d'enseignement artistique publics et associatifs et en téléchargement libre sur le site du MCC ministère de la Culture, MESH (Musique en situation de handicap), RNMH (réseau national musique et handicap) plus les autres sites relais.

Que va-t-on trouver dans ce livre ?

Chapitre 1

Références législatives utiles

- Les différents leviers institutionnels indispensables à la mise en œuvre de l'ouverture de son établissement aux publics handicapés :
- Les instances de concertation pour définir l'offre artistique : organisation de la concertation multipartenaire pour définir l'offre artistique adaptée.
 - Le cadrage institutionnel de l'offre accessible : volet handicap du PE et clauses à prévoir dans les textes cadres de l'établissement,
 - la dimension communicationnelle de l'école de musique, c'est à dire la nécessité d'informer les publics handicapés de son territoire de son ouverture !

Ce guide donne des infos sur les modes de communication appropriés et à qui s'adresser ?

Chapitre 2

Ce chapitre sera sur l'organisation interne de l'équipe : qui fait quoi ?

- Tout professionnel est concerné par la question de l'accueil des élèves en situation de handicap.
- Rôle et missions du « référent handicap »

Chapitre 3

Il parlera de la question de l'accueil de l'élève handicapé dans l'établissement dans la phase de pré-inscription, c'est à dire le temps de la 1^{ère} rencontre pour repérer ses demandes (son projet

artistique quand il existe), ses compétences et ses besoins d'adaptation... de manière à lui proposer une orientation artistique congruente avec ses attentes, ses besoins et les moyens pédagogiques de l'établissement.

En tenant compte de l'accueil des publics non-inscrits dans le cadre des missions de diffusion artistique de l'établissement à savoir l'accès aux concerts et spectacle avec tous les éléments à prendre en compte du point de vue de l'accueil humain, les aides techniques selon le type de handicap, toutes les démarches de sensibilisation et d'information/voies de formation à réaliser en amont de l'action auprès des différents protagonistes (artistes, personnels d'accueil, de sécurité, techniciens, publics...).

Chapitre 4

Celui-ci traitera de l'adaptation des projets pédagogiques, des parcours d'enseignement artistique (avec la préconisation de parcours personnalisés avec toute la souplesse indispensable à la faisabilité de l'inclusion des pesh –publics en situation de handicap- dans les écoles de musique), des évaluations et des outils de suivi.

S'en suivra une présentation des adaptations du cadre de travail (aménagements temporels, spatiaux, matériels et notamment instrumentaux)

Dernier chapitre

Il regroupera les différentes ressources partenariales externes : établissements médico-sociaux, Education nationale (ULIS), partenaires publics (les services des collectivités de tutelle, les MDPH, le ministère de la Culture, les DRAC, etc.), centres-ressources spécialisés « culture et handicap » musique/danse/théâtre, les associations représentant les pesh, le RNMH.

On y trouvera aussi de nombreux témoignages d'action de professionnels issus d'établissements de toutes les régions de France, de statuts et contextes territoriaux diversifiés.

Le fil d'Ariane de l'ouvrage est : « *l'accueil des personnes handicapées est une vraie opportunité de développement qualitatif (amélioration des qualités générales d'accueil, enrichissement des dynamiques de réflexion pédagogique, confort d'usage pour tous, renouveau des pratiques pédagogiques et artistiques profitables à l'ensemble des usagers et professionnels)* ».



PHILIPPE DALARUN,
président EMU



L'European Music School Union (EMU) est une organisation internationale créée en 1973, dont le siège est à Berlin. Elle est membre de l'European Music Council. Elle regroupe 26 associations nationales d'enseignement musical, représentant 6 000 établissements, 150 000 professionnels et 4 millions d'élèves. Elle promeut l'enseignement et la pratique de la musique auprès des institutions européennes et nationales, favorise l'échange d'informations et d'expériences entre ses membres, organise des séminaires de formation à travers toute l'Europe, collabore avec la recherche universitaire appliquée à l'enseignement musical, développe des programmes pédagogiques financés par des fonds européens, relaie les projets innovants initiés par ses membres et patronne l'organisation de festivals qui tous les 2 à 4 ans rassemblent des milliers de jeunes musiciens européens.

ENSEIGNER LA MUSIQUE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'EUROPEAN MUSIC SCHOOL UNION (EMU)

Elle compte 6 000 établissements, 150 000 professionnels et 4 millions d'élèves. La France y est représentée par la Fédération française de l'enseignement artistique (FFEA).

Membre de l'European Music Council, elle promeut l'enseignement et la pratique de la musique auprès des institutions européennes et nationales, favorise l'échange d'information et d'expérience entre ses membres, organise des séminaires de formation à travers toute l'Europe, collabore avec la recherche universitaire appliquée à l'enseignement musical.

Dans ce cadre, elle développe des programmes pédagogiques financés par l'Union Européenne (dont celui concernant la petite enfance et le numérique sur le plan 2018-2021).

Elle organise des festivals comme celui de Sneek, qui, tous les 2 à 4 ans, rassemblent des milliers de jeunes européens (incluant des musiciens en situation de handicap)

SÉMANTIQUE

Le mot « Handicap » à savoir « disabled people, disabili » est peu utilisé à l'étranger. On lui préfère le terme « people with special needs » qui englobe une vision beaucoup plus large puisqu'elle intègre le handicap dans d'autres problématiques

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- **Déclaration universelle des droits de l'Homme (ONU – Paris 1948)**

Article 27 : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. »

- **Convention internationale relative aux droits de l'enfant (ONU – 1989)**

Article 23 : « Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité »

Article 31 : « ...participer librement à la vie culturelle et artistique »

- **Feuille de route pour l'éducation artistique (UNESCO – Lisbonne 2006)**

« L'éducation artistique est donc un droit de l'homme universel pour tous les élèves, y compris ceux qui sont souvent exclus de l'éducation tels que les immigrés, les minorités culturelles et les personnes handicapées. »

- **European agenda for music (EMC – 2018)**

Accessibilité : « S'assurer que la pratique de la musique est accessible à tous, quels que soient les capacités physiques ou intellectuelles, le genre, l'âge, l'origine culturelle, les circonstances géographiques ou économiques ».

STATISTIQUES DE L'EMU

Il n'existe pas d'observatoire européen sur le sujet « handicap ». Les statistiques de l'EMU sont actualisées tous les 5 ans. La dernière date de 2015.

La question posée était « *Votre pays propose-t-il un enseignement musical spécifique pour les personnes en situation de handicap (special needs) ?* »

Oui (68%) : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Estonie, Îles Féroé, Finlande, Hongrie, Italie, Liechtenstein, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse - **Non (8%)** : Belgique, Luxembourg - **ne se sont pas prononcés (24%)** : Croatie, France, Islande, Lettonie, Norvège, Slovaquie, Slovénie .

La pertinence d'un réseau tel que l'EMU est justement le partage d'expérience, l'échange de bonnes pratiques, les séminaires de formation, les projets collaboratifs :

- 1^{ère} conférence européenne sur la recherche universitaire appliquée aux écoles de musique Université de Musique et des Arts de la scène de Vienne / EMU - octobre 2017
- Adriana di Lorenzo (Université de Malmö-Suède) : interroge dans sa thèse de Doctorat le rapport entre le discours généralement affiché de « une école de musique ouverte à tous » et l'absence de politiques nationales d'inclusion qui aboutit à une absence de politique locale en la matière ;

Projet européen « Inclusive Pedagogy in Arts » 2017=>2019

- Financements Erasmus + programmes européens
- 7 partenaires : Erasmus ; Conservatoire de Kuopio en Finlande ; école de musique + école de musique et université de Siauliai en Lituanie ; école de musique de Vechta en Allemagne ; Université de Vienne en Autriche. Tous pionniers dans leurs pays réciproques.
- Démarche d'égalité pour les étudiants avec des « special needs » => en situation de handicap physique et/ou mental, immigrés, personnes âgées, etc.) Intérêt => le handicap n'est pas pensé comme un sujet unique, mais comme faisant partie d'un tout (la pédagogie inclusive au sens large)
- Partage d'expérience sur le plan théorique et pratique ;
- Objectif => être leaders dans un nouveau modèle européen d'école d'art ;
- Selon des chercheurs finlandais, l'école d'art de demain, si elle veut exister, aura une triple dimension : artistique + sociale + bien être / santé

EXEMPLES

KUOPIO (Finlande)

Le conservatoire de Kuopio est le plus important de Finlande en nombre d'étudiants, soit 2 500. Parmi eux, 25 handicapés. ANNUKKA KNUUTTILA (directrice d'alors) montre des situations d'apprentissage de la musique très différentes :

- un groupe de 7/14 ans travaillant sur la recherche d'une pulsation commune ;
- un jeune violoncelliste en leçon particulière ;
- une joueuse de « Kantele », instrument traditionnel finlandais ;
- un groupe composant les paroles d'une chanson ;
- un jeune adulte chanteur en concert ;
- un professeur enseignant à la fois à une jeune élève trisomique et à une étudiante en pédagogie de l'Académie Sibelius : cette rencontre entre « normalité » et « handicap » permet à chacun d'être tour à tour en situation d'apprenant puis d'enseignant. Une improvisation finale permet d'atteindre une profonde dimension poétique et une relation humaine d'une grande richesse.

Par rapport à un public habituel, les objectifs doivent être redéfinis, les temps d'apprentissage revus, les méthodes individualisées.

MIRANDOLA (Italie) : Fondazione Scuola di Musica Carlo & Guglielmo Andreoli

En Emilie-Romagne (Bologne), touchée par le Tremblement de terre en 2012, l'école de musique de Mirandola accueille 800 élèves dont 32 handicapés . Il y a un projet d'intégration scolaire à travers la musique qui se déroule dans un premier temps sur 3 ans. Ce projet mené par MIRCO BESUTTI fait l'objet d'un suivi scientifique grâce à une collaboration avec RENZO VIANELLO de l'Université de Padoue.

- Évaluation du parcours de cinq enfants ou adolescents atteints de troubles du développement
- Données d'évaluation fournies par le dossier clinique du service de neuropsychiatrie infantile
- Entretien avec les parents
- Données fournies par le milieu scolaire (intégration des handicapés à l'école)
- Documentation, vidéos et réunions d'information pour les enseignants de l'école de musique avec le personnel de neuropsychiatrie

Dans les années à venir, vraisemblablement, d'autres enfants seront suivis. Des séminaires de formation en 2018/2019 sont envisagés en collaboration avec l'EMU et ils visent à devenir un centre de recherche européen.

SÉMINAIRE DE NICE (EMU/FFEA/Conservatoire de Nice)

L'EMU avec la FFEA et le Conservatoire de Nice organise les 26 et 27 octobre 2018 à Nice un séminaire sur le thème « *Nouveaux publics, nouvelles pédagogies* ».

Seront abordés les différents sujets : petite enfance, handicap, personnes âgées, pédagogie de groupe (colourstrings), numérique, jeunes talents

Comme intervenants, nous recevrons la Finlande, l'Allemagne, la Suisse, la France. Sera entre autres invité pour le handicap – JACQUES CORDIER* du CRR Grenoble.

*JACQUES CORDIER avait été invité lors des Rencontres de St Nazaire organisées par le RNMH (voir le compte-rendu sur le site du RNMH)

EWEN D'AVIAU



Né au sein d'une famille où la musique, la danse et l'artisanat, EWEN D'AVIAU, s'est naturellement tourné vers la fabrication d'instruments en suivant des études d'ingénieur acousticien qui complètent le savoir-faire familial. À ces études se rajoutent une petite formation en dessin et modelage à l'École des Beaux-Arts et une autre sur la fabrication d'instruments traditionnels au lycée Georges Sand à la Châtre.

Je vais vous présenter le travail réalisé autour de la création d'une méthode de solfège adaptée aux personnes de profil DYS et à prédominance visuelle pour l'apprentissage, puis le parcours de création d'un instrument de musique l'Octodyna, primé 5 fois entre 2010 et 2017 et récemment lauréat des Bourses Métiers d'Arts de la Fondation Nationale Banque Populaire.

La loi et l'Action

Depuis le décret Français de 2005 sur l'égalité des droits en faveur des personnes en situation de handicap, des choses se sont mises en place par le gouvernement et les structures. Or, les statistiques présentées par l'association MESH nous rappellent que les personnes handicapées représentent encore aujourd'hui moins de 0,5% des élèves en école de musique et conservatoires. La France avec ses nombreux privilèges sociaux est parfois longue à faire bouger sur des projets aussi ambitieux. Nous autres, hommes de la matière, devons parfois répondre à une demande avant que les services d'aide aient été mis en place, ce qui rend parfois le travail difficile.

Comment j'ai fait l'auto-médication de ma dyslexie

Pour ma part, étant né DYS sur presque tous les plans, il m'a fallu agir par moi-même. Après quelques 18 années de suivi par une équipe en orthophonie, j'ai compensé de nombreux problèmes en orthographe, en graphie et en calcul. Néanmoins, il me restait la motricité fine, la lecture et la musique.

Les DYS peuvent être définis comme des personnes ayant une altération des perceptions. Dans leur tentative d'évaluer des quantités ils font souvent des erreurs. Le Dys a pour habitude d'être souvent en

retard et d'organiser difficilement un emploi du temps. Si ses problèmes s'étendent au sensoriel, il peut se cogner, ne pas tenir debout et ainsi il court au lieu de marcher.

Ainsi, les DYS évaluent mal le temps, la position dans l'espace, les goûts, les couleurs, le déchiffrement des symboles, les règles grammaticales, mais aussi les harmoniques qui constituent le son. On comprend aisément que le mode de fonctionnement facilite la création et la capacité de mettre en lien des choses qui se ressemblent, mais dès qu'il s'agit de faire des choses qui doivent rentrer dans la bonne case le premier coup et en plus au bon moment, ça devient impossible. Un proverbe DYS dit que "Tout est possible, surtout l'impossible, mais on ne sait jamais quand et comment ça peut arriver !". J'ai donc décidé vers l'âge de 18 ans de créer mes propres outils pour rencontrer l'impossible.

L'ingénieur deviendra danseur, et le musicien deviendra luthier !

À l'aube de mes 22 ans, quand j'étais encore en école d'ingénieurs au Mans, j'ai eu l'occasion de faire une partie de mes études à l'école royale de Stockholm (KTH), où il m'a été possible de suivre un cursus en biomécaniques et neurosciences. J'ai acquis le bagage nécessaire pour créer une méthode de solfège en couleur qui est en cours de finalisation et qui sortira bientôt. J'ai réalisé une étude pour savoir si le fait d'apprendre le solfège pour un DYS permet de résoudre ses troubles de lectures, et cela a plutôt bien marché pour la lecture « les résultats ont été concluants et positifs » mais les enfants voulaient en plus maintenant apprendre à jouer de la musique, oui mais avec quel instrument ?

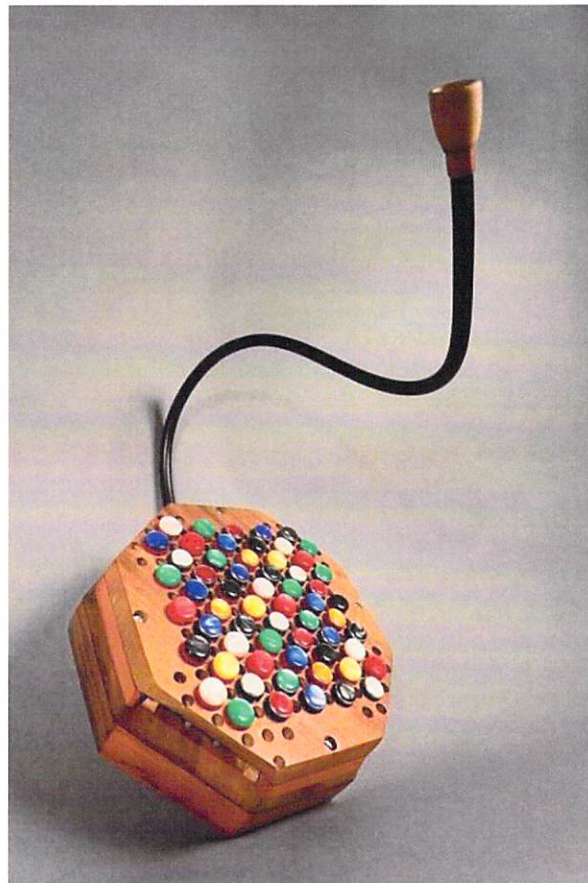
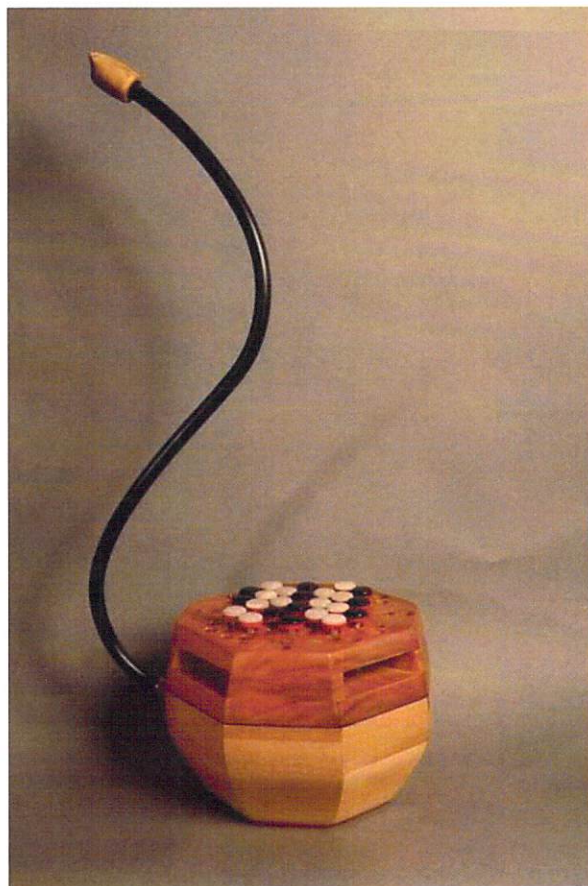
La genèse de l'Octodyna !

De retour en France, mon diplôme d'ingénieur en poche, je cherche du travail. Les mois passent, et je ne décroche que quelques entretiens qui ne débouchent pas. Sur mon temps libre, je vais à la rencontre des DYS pour faire un sondage auprès d'eux sur ce qui deviendra par la suite l'Octodyna. En 2014, je commercialise l'instrument et le vends sur des Salons.

L'Octodyna est un instrument à vent de la famille des orgues à bouche. Il est doté de polyphonie, lui ajoutant en outre un clavier naturellement transposeur coloré permettant à l'instrumentiste d'avoir une illustration graphique de la musique sur son instrument. Ayant développé d'autre part, un système de partition coloré pour les mélomanes Dys, les couleurs de la partition coïncident avec celles de l'instrument permettant une association directe entre l'écriture et le jeu musical. Ce système de couleur permet aussi aux enfants non porteurs de **DYS**-fonctionnements d'apprendre à lire le solfège sans effort par immersion grâce à la couleur.

De plus, un simple décalage de la main du musicien conserve la structure d'une gamme, sans avoir à réapprendre un doigté. Compte tenu de son ergonomie respectant la structure biomécanique du corps en général, ce nouvel accordéon à bouche peut être plaqué sur le haut de la poitrine, offrant ainsi à l'instrumentiste une écoute par voie osseuse, grâce aux vibrations transmises par l'instrument. En effet, il apparaît que de nombreux musiciens sont aidés par ces vibrations lors de l'apprentissage à l'oreille. Pour les Dys, ces vibrations sont nécessaires à l'acquisition musicale.

N'hésitez pas à contacter EWEN D'AVIAU DE TERNAY sur le salon MUSICORA sur le stand de l'ITEMM sinon sur son site <http://labodezao.fr/index.php> ?



GEORGES ALLORO

DOMINIQUE FORNI



Depuis 1967, GEORGES ALLORO, maître d'art, facteur d'instruments se consacre à la recherche et à la création d'instruments destinés à l'exploration de nouveaux espaces sonores.

Il s'est intéressé aux 3 familles d'instruments : les vents, les cordes, les percussions et également aux générateurs de sons acoustiques dans la lignée des instruments des Frères Baschet.

Pour une large part, Georges Alloro puise son inspiration dans le patrimoine musical des grandes cultures du monde : Chine, Japon, Inde, Iran, Afrique...

Il utilise dans ses réalisations des techniques et des matériaux aussi bien traditionnels (bois, bambous, peaux, os...) que contemporains polycarbonate, acier inoxydable, duralumin...)

Depuis 2011, suite à une demande de DOMINIQUE FORNI, il consacre une partie importante de son activité à la conception et à la réalisation d'instruments adaptés aux handicaps.

Je suis musicien, facteur d'instruments de musique et depuis 25 ans, animateur d'atelier de musique dans le milieu du handicap. Pendant trois ans, J'ai été également durant les années 80, l'assistant de GEORGES ALLORO, facteur d'instruments nouveaux, Maître d'Art.

Cette année, GEORGES ALLORO a été invité par le stand des Maîtres d'Art à exposer ses instruments que vous pourrez admirer.

Connaissant la capacité d'invention de GEORGES ALLORO, il y a quelques années je lui ai demandé de réfléchir à la réalisation d'instruments adaptés aux personnes en situation de handicap.

Intervention de GEORGES ALLORO : Oui je me suis aperçu que ces personnes avaient quelques difficultés à jouer les instruments classiques aussi je me suis efforcé à concevoir des instruments qui leur permettraient d'accéder au monde de la musique mais d'une autre manière.

La réflexion sur les instruments s'est tout naturellement poursuivie par une réflexion sur le moyen d'apprendre à en jouer. Nous avons remarqué que les personnes en situation de handicap avaient rarement accès aux établissements qui enseignaient la musique d'où le début de l'aventure avec la

création de l'association Résonances Nomades dont je suis le co-président avec MONIQUE CAÏS-MÉNASSIEU.

Plutôt que de fabriquer des instruments et d'essayer de les vendre, de concevoir une méthode et d'essayer de la diffuser, il nous est apparu que le chemin le plus efficace était de s'adresser directement aux professionnels du champ médico-social et de leur proposer :

- une formation (doublée d'un accompagnement) de façon à ce qu'ils puissent mettre en place des ateliers d'initiation à la musique, dans leur structure respective.
- des ateliers qui leur permettent de réaliser les instruments indispensables pour animer ces ateliers

Nous avons appelé ce cycle de formation « La musique autrement : Retour aux fondamentaux ».

Il repose sur 4 axes :

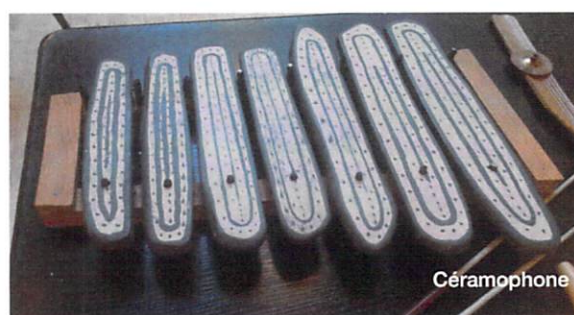
- le travail de l'Attention auditive
- l'utilisation d'instruments simples et d'idiophones permettant une expression musicale - spontanée (c'est à dire qui ne requiert pas d'apprentissage) et collective sur le modèle de ce qu'on appelle « l'improvisation libre ».

- la connaissance et la mise en pratique des « universaux » de la musique de façon à être en mesure d'élaborer des compositions très simples
- la réalisation d'instrument en terre (flûte globulaire) pour favoriser un rapport plus intime avec l'instrument et la compréhension des principes acoustiques et des techniques qui permettent de faire une flûte à partir d'un morceau de terre.*

Quant à la réalisation d'instruments, elle se fera de deux façons :

- lors de stages de formation à partir d'instruments en kit
 - instruments destinés à la pratique de l'attention auditive
 - instruments destinés à la constitution d'une Malle aux instruments (instruments simples et idiophones) nécessaires pour les exercices d'apprentissages et la pratique de l'expression musicale.
- lors d'atelier de réalisation d'instruments en terre :
 - flûtes globulaires, flûtes droites, céramophones...
 - Les ateliers Terre sont déjà mis en œuvre.

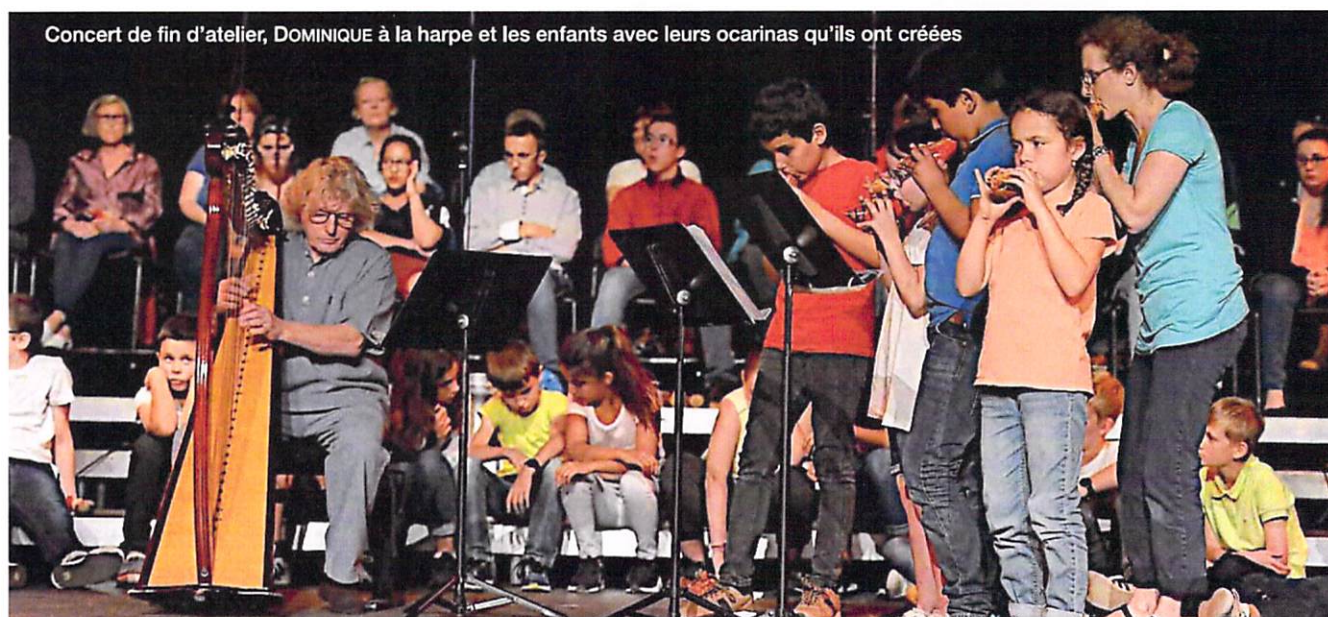
* Le RNMH, en amont des Rencontres de Saint-Nazaire avril 2017 avait proposé avec un foyer APF un atelier de création d'ocarina. Le petit film est disponible sur le site RNMH. Depuis DOMINIQUE a reçu d'autres demandes de stages de création.



Céramophone



Ocarinas en forme d'oiseau créées lors des ateliers en terre



Concert de fin d'atelier, DOMINIQUE à la harpe et les enfants avec leurs ocarinas qu'ils ont créées

« L'ITEMM

(Institut technologique européen des métiers de la musique) est un centre européen de la facture instrumentale qui forme des facteurs, des accordeurs et des réparateurs d'instruments.

Il procède à l'archivage de la documentation à ce sujet et explore les voies de l'innovation moderne de la musique et de la technologie » extrait de la délibération du Parlement européen du 10 février 1988. Ses missions sont la

formation professionnelle, la promotion et le développement du secteur et l'accompagnement des entreprises. Le Pôle innovation sert notamment d'intermédiaire entre les artisans et les scientifiques de la facture instrumentale. Par l'impression 3D, ils peuvent réaliser des prototypages d'instruments, des adaptations d'instruments au handicap et des outils.

PATRICK SINIGAGLIA a présenté la partie innovation et accueil des personnes en situation de handicap au sein de l'ITEMM. (stand à MUSICORA)

FACTURE INSTRUMENTALE ET HANDICAP

En tant qu'institut de formation, l'ITEMM accueille des élèves en situation de handicap et c'est le sujet de la première partie et en tant que pôle d'innovation, l'ITEMM incite ses élèves à trouver des adaptations pour que les personnes en situation de handicap puissent pratiquer la musique .

Accueil d'apprenants en situation de handicap

Depuis plusieurs années, l'Itemm est confronté à des demandes de plus en plus nombreuses de personnes en situation de handicap pour accéder aux métiers de la facture instrumentale, que ce soit en temps plein ou en apprentissage. Pour être plus précis, les troubles de l'apprentissage sont maintenant plus systématiquement identifiés et des recherches de solutions adaptées peuvent être étudiées.

Effectifs actuels sur un volume de 230 apprenants/an : 7 apprenants RQTH - 2 reconnaissances en cours

Situations à l'étude : 1 personne à la rentrée de septembre - 3 personnes à la rentrée 2019

Pour intégrer cette problématique dans un organisme de formation non spécialisé dans la gestion du handicap, plusieurs actions structurelles et ponctuelles ont été mises en œuvre au cours de l'année 2016/2017 et se poursuivent actuellement.

Dispositions structurelles

- Mise aux normes régulière des locaux et accès pour les publics en situation de handicap
- Désignation et formation d'une personne référente handicap dans l'établissement (*Formation sur l'approche du handicap avec l'apprenti, la famille et l'entreprise tout au long du parcours - Sensibilisation au handicap visuel*)
-



- Actions de sensibilisation des équipes à l'accueil et au suivi des personnes en situation de handicap (*formation aux troubles spécifiques des apprentissages animée par une ergonome*)

Accompagnements spécifiques avant et pendant la formation

- Phases préparatoires une à deux années à l'avance : (*contacts avec l'apprenant, la famille, les équipes médicales et sociales - réunions de préparation avec les équipes pédagogiques - validation du projet pédagogique*).
- Vérification/adaptation de l'aménagement du poste de travail
- Bilan pédagogique régulier
- Suivi trimestriel par une équipe de l'Arche : (*médecin, ergothérapeute, neuropsychologue, assistante sociale*) en fonction des besoins.
- Adaptation des durées d'examen, des postes de travail et supports

Problématique de l'accès à la musique pour les publics en situation de handicap

L'itemm a entrepris plusieurs actions destinées à faciliter l'accès à la pratique musicale :

Au travers de son pôle d'innovation

Mise en réseau des ingénieurs du pôle et de l'association AE2M de Grenoble (*adaptation ergonomique du matériel musical – Ingénierie des produits*), suite aux rencontres du Réseau National Musique et Handicap de Saint Nazaire de 2017. Une volonté d'entreprendre des actions conjointes en 2018/2019 sur la thématique "facture instrumentale et handicap".

Développement de techniques d'impression 3D appliquées à l'instrument de musique et permettant de faciliter le prototypage d'instruments adaptés.

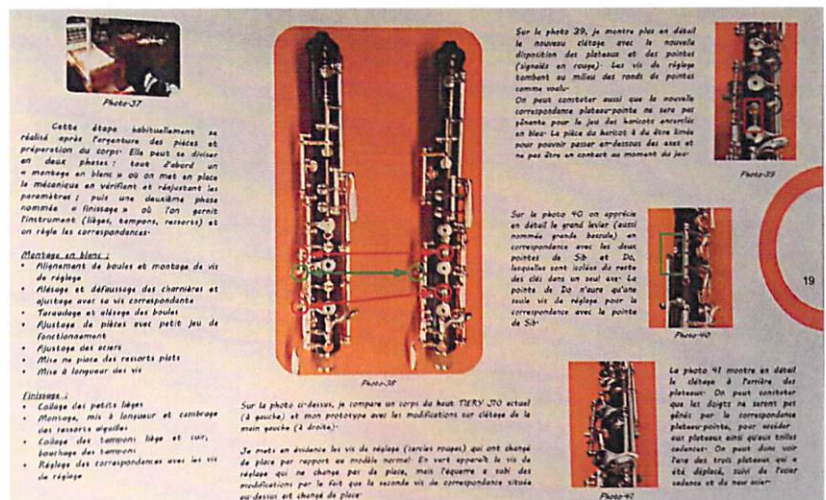
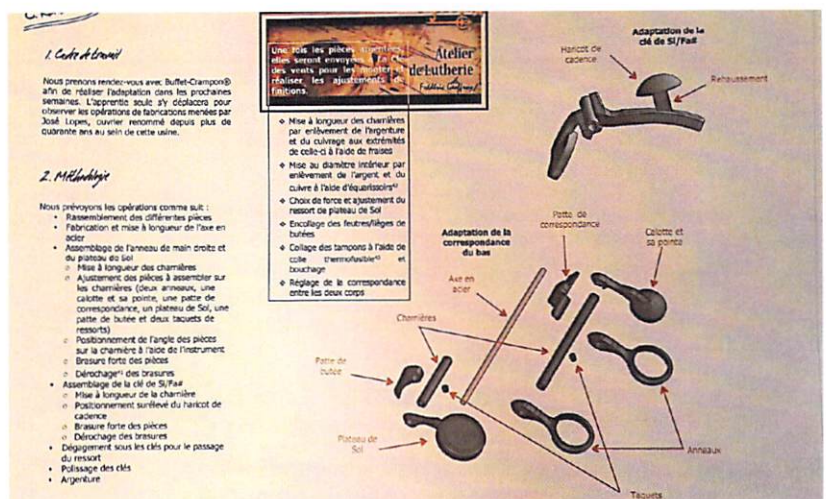
Au travers de projets techniques d'apprenants

Au cours de leur formation, les apprenants travaillent sur des projets de réalisation pouvant prendre différentes formes. Plusieurs ont déjà développé des projets en réponse à des problématiques de handicap dont voici quelques exemples :

- Adaptation interchangeable d'une main droite de clarinette Buffet Crampon pour un musicien handicapé
- Modification technique du hautbois pour gagner en confort de jeu et limiter les blessures courantes spécifiquement liées à la pratique de l'instrument
- Étude de problématiques liées à l'ergonomie de la clarinette (taille des mains).

Au-delà des problématiques techniques souvent complexes, ces travaux d'élèves permettent d'intégrer le handicap comme composante à part entière de la facture instrumentale dans la formation des techniciens de demain. Si un centre de formation peut s'adapter plus ou moins aisément, il reste difficile dans le milieu professionnel de trouver un débouché, par manque d'information ou d'accompagnement, de par la taille des entreprises (petites à très petites) et du temps à consacrer. Il va de soi que la thématique "handicap et emploi dans la facture instrumentale" est une démarche longue qui nécessitera d'imaginer des solutions originales.

L'ergonomie, notamment la taille, pourrait être un angle intéressant qui implique une dimension économique non négligeable. Des études récentes (PASK) font état de la différence de chance dans les concours internationaux liées à la taille des mains. Certains pays se sont adaptés en proposant plusieurs standards de claviers, l'Europe restant à la traîne dans ce domaine. L'intégration de cet élément dans la fabrication pourrait être un atout non négligeable, pour conquérir des marchés dans des zones du monde où les caractéristiques physiques moyennes sont différentes, ou quand il s'agit d'adapter à la croissance de l'enfant comme cela se fait pour le violon ou d'autres instruments.





Depuis sa création en 1989, Conservatoires de France s'est donné pour objet d'accompagner la mutation des établissements d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre).

CATHERINE BAUBIN, vice-présidente de CDF après en avoir assuré la présidence de 2012 à 2015, claveciniste et chef de chœur de formation, a consacré la première moitié de son parcours professionnel à l'intervention en milieu scolaire et à la direction de chœur.

Directrice adjointe du CRR de Grenoble, puis directrice de l'école de musique agréée de Fontaine (38) et du CRC de Rezé (44), Catherine donne une vision de ce qui se passe au sein de nos conservatoires.

Le monde des conservatoires est un milieu très hétérogène et il est difficile d'avoir une vision globale ou exhaustive de ce qui s'y passe. Ce que l'on perçoit, c'est que de plus en plus d'établissements s'intéressent à la question, imaginent des actions ou des réponses en fonction de leur contexte territorial.

La question de l'ouverture aux personnes en situation de handicap va de pair avec un mouvement général d'ouverture à tous publics et de la prise en compte des spécificités, des attentes et des besoins de chacun : ainsi, comme cela se pratique dans les autres pays européens, plutôt que de parler de personnes handicapées, avec les risques de stigmatisation que cela entraîne, il s'agit plutôt de parler de personnes ayant des besoins spécifiques et de travailler notre capacité à prendre en compte ces besoins. A cet égard, tout ce qui a été dit concernant la nécessité de penser l'accueil, l'écoute, la définition des besoins et des projets, l'accompagnement, le lien aux familles et/ou aux institutions ... devrait être envisagé pour toute personne fréquentant nos établissements ... même si elle se pose de façon plus cruciale pour les personnes en situation de handicap.

Les actions proposées par les conservatoires en direction des personnes en situation de handicap peuvent se classer en 3 catégories :

- Insertion dans les activités habituelles, avec toutes les questions que cela pose en terme de connaissance/identification du handicap, de lien aux familles, de formation et/ou accompa-

gnement des enseignants mais également tout ce que cela induit en terme de remise en question de l'enseignement : réinterroger la notion de norme, développer l'individualisation de l'enseignement, la micro-pédagogie, expérimenter de nouvelles formes (maître unique, pédagogie partagée ...)

- Mise en place d'activités spécifiques, et, de plus en plus, d'activités mixtes regroupant personnes handicapées et personnes valides
- Partenariat avec des structures d'accueil spécialisées, notamment pour toucher des personnes qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'au conservatoire, mais également pour travailler en lien étroit avec les professionnels du handicap

Quelques éléments facilitateurs :

- L'existence, dans l'équipe pédagogique, d'une personne « référente pour le handicap » qui accueille, oriente, accompagne les personnes et leurs familles, mais également soutient, accompagne aide les enseignants;
- La collaboration étroite avec les familles et/ou les structures spécialisées;
- La sensibilisation du personnel d'accueil du conservatoire, premier contact des personnes qui viennent au conservatoire ; ce premier contact peut être déterminant dans la façon dont une personne en situation de handicap peut sentir qu'elle a sa place ou non dans l'établissement;

- Les associations locales qui travaillent dans le secteur du handicap : relais importants d'information, elles sont souvent précieuses pour leur bonne connaissance du contexte territorial et leur capacité à créer du réseau;
- Le volontarisme de la collectivité pour faciliter l'accès aux services municipaux pour tous les publics : à cet égard, les procédures de mise aux normes des établissements peuvent être un levier pour engager une réflexion sur les activités lorsque celle-ci est encore absente.

Freins et questions :

- Comment éviter une forme de ghettoïsation ? quelle place dans la vie et le projet de l'établissement ?
- Freins courants : frilosité des enseignants, manque de volontarisme de l'équipe de direction, absence de volonté politique ...
- La question des moyens ... ceux-ci étant généralement constants (voire en diminution) : entre discrimination positive et égalité d'accès, faut-il viser un rééquilibrage entre les différents publics ?

Des exemples sur le terrain :

Il est difficile de donner des exemples car ils sont à la fois très nombreux, souvent peu visibles et beaucoup d'établissements mènent des actions remarquables sans forcément en faire état, tant la démarche leur est naturelle.

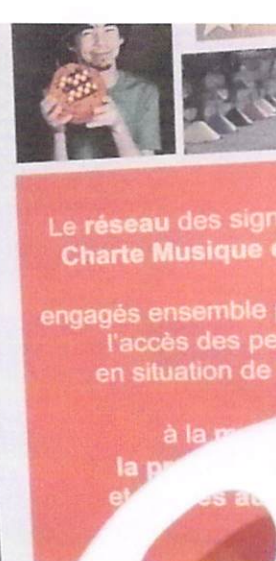
Il y a bien sûr quelques gros établissements qui ont des actions emblématiques comme le CRR (Conservatoire à rayonnement régional) de Caen (avec son département handicap et ses actions nombreuses et très diverses), le CRR de Grenoble (avec son partenariat avec l'Institut National Polytechnique de Grenoble -INPG- pour l'élaboration d'instruments adaptés)*, le CRR de Rennes** avec son projet « Mixité » (triple partenariat entre le CRR un IME (Institut médico-éducatif) et une structure de diffusion pour une action mixant élèves du conservatoire, jeunes de l'IME et artistes chorégraphiques dans un projet à forte ambition artistique).

Mais il y a aussi une foule de plus petits établissements qui tracent également des chemins originaux, ambitieux et toujours en lien fort avec leur territoire (Couëron, Plérin, St Nazaire, Rezé, Bondy...)

*Le RNMH a accueilli lors de ses Rencontres de St Nazaire sur « l'instrument adapté » A2M l'association qui fait le lien entre le CRR de Grenoble et et INPG voir le compte-rendu sur le site du RNMH

** Le RNMH a fait intervenir le CRR de Rennes lors d'une conférence donnée dans le cadre du Salon AUTONOMIC de Rennes





Le projet est né et a été porté pendant des années par une déléguée à la culture de Clamart, maman d'un enfant musicien amateur en situation de handicap. Un appel aux professeurs du conservatoire a été lancé et ANTONIO CHISVERT a répondu positivement.

L'aventure commençait...

Mise en place du dispositif au conservatoire en 2003.

Le projet est né en 2003. MIREILLE DERETHÉ, chargée de la culture à la municipalité de Clamart, qui avait un enfant en situation de handicap et désireux de pratiquer la musique, en a été l'instigatrice. Professeur de formation musicale au conservatoire de Clamart, j'ai répondu positivement à l'appel lancé.

Formation personnalisée au sein de l'établissement.

J'ai suivi une formation auprès de MESH (Musique en situation de handicap) puis sur le terrain. On a commencé par des cours individuels qui ne fonctionnaient pas bien et nous avons poursuivi par des cours collectifs, beaucoup mieux appréciés. Le cours était essentiellement basé sur l'écoute musicale laissant peu de place aux instruments. Maintenant il y a 7 ateliers par semaine, au CRD de Clamart, animé par mes soins d'1h30 et répartis par âge pour éviter des écarts d'âge trop importants.

Installés près de la réserve d'instruments, nous pouvons essayer et choisir ceux que nous voulons.

Nous faisons de l'improvisation non dirigée, à savoir que les élèves s'écoutent et improvisent autour d'un motif ou d'un rythme lancé par l'un d'entre eux. On utilise des jeux musicaux pour aider à la rencontre de l'autre. La communication se fait par le regard, le geste. Il y a des instruments que l'on n'entend pas aussi je demande à l'enfant d'amplifier le geste pour qu'on le voie.

Évolution des ateliers handicap vers des ateliers mixtes.

Étant responsable des classes de chorales, j'avais remarqué que certains enfants ne chantaient pas et s'ennuyaient durant ces cours. Je leur ai proposé de venir aux ateliers avec les personnes en situation de handicap plutôt que de suivre le cours de chorale. Ils sont venus et finalement ont beaucoup apprécié et ils y sont restés. La mixité s'est faite toute seule.

Maintenant il y a aussi une ouverture avec les autres classes du conservatoire et ces ateliers accompagnent parfois les prestations d'autres disciplines.

Inclusion des jeunes handicapés dans les cours traditionnels d'instrument.

Certains élèves arrivent à intégrer les cours traditionnels d'instrument au bout d'un certain temps de pratique.

Arrivées des dispositifs Ulis élémentaire et collège.

Les ateliers se sont d'abord répandus sur un IME (Institut médico éducatif) et avec le SIVEM (personnes en situation de handicap visuel) mais actuellement nous travaillons avec 3 écoles ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) de l'Education nationale, 1 scolaire et 2 primaires. A savoir l'ULIS école élémentaire Triveaux le jeudi (effectifs : 10 élèves), L'ULIS élémentaire les Rochers le vendredi (effectif : 10 élèves), ULIS collège Alain Fournier (effectif : 12 élèves).

Prestations publiques des différents groupes.

Les ateliers participent à des manifestations du CRD. Par exemple ils ont eu un temps d'improvisation dans la réalisation d'un opéra par le CRD. Pareil ils ont aussi participé avec le spectacle de la classe de masque : ce sont eux qui en effectuaient l'accompagnement musical.

Les ateliers sont de plus en plus reconnus au sein du conservatoire et nous irons vers une plus grande inclusion.





Chorale inclusive

Comme tout citoyen, les personnes en situation de handicap cherchent à apprendre et jouer de la musique dans les lieux qui sont dédiés à cela. Si faire de la musique est une activité pratiquée dans les établissements pour les personnes handicapées, elle peut avoir une connotation thérapeutique ou occupationnelle. Animée par les professionnels du médicosocial (thérapeute, animateur, éducateur), elle se déroule généralement sous une forme d'atelier et non d'enseignement.

La culture accessible à tous

Au cours des dix dernières années, notamment depuis la loi sur l'égalité des chances, dite loi de 2005, le regard porté sur les personnes en situation de handicap change. Petit à petit l'idée fait son chemin : elles ont le droit de pousser la porte du conservatoire comme chacun.

Au sein de *Cœurs en Chœurs*, association de chorales mixtes (handi-valides), des chefs de chœur se sont intéressés au chant choral avec des personnes extraordinaires. Ils se sont formés sur le terrain puis sont allés rencontrer les professionnels pour mieux comprendre les besoins spécifiques de leurs choristes.

Par cette expérience les chefs ont questionné leurs pédagogies peu adaptées à ce public, repensé les exercices pour mieux s'adapter, chercher une dynamique relationnelle différente. Ce questionnement a rejailli sur l'ensemble de leur pratique professionnelle : ces chorales singulières les ont amenés à se perfectionner, à aller plus loin dans leur recherche de musicien-formateur.

Se former pour diriger

La dimension humaine est très forte dans ces chorales ; on se situe au-delà d'une transmission de savoirs : il faut sans cesse s'ajuster pour ne pas perdre l'attention.

L'ajustement affectif est souvent ténu et instable : le chef doit donc faire preuve de réactivité et d'imagination pour aider les personnes en situation de handicap à rester dans la musique.

Selon les lieux, les écoles de musique proposent différentes configurations.

- Soit, les groupes de personnes en situation de handicap viennent chanter au sein de l'école de musique.

Cela peut être avec leur professeur : l'école de musique est alors prête-mur; par une convention elle acte la mise à disposition des locaux. Pour les personnes en situation de handicap il est beaucoup plus valorisant de chanter dans le lieu consacré à la musique: elles sont portées par l'ambiance musicale et sont heureuses d'apprendre la musique dans le même lieu que les valides.

- Soit l'école de musique propose des cours de chorale aux établissements médicosociaux de leur secteur avec l'un de leur professeur : les personnes viennent prendre leur cours au conservatoire.

- Enfin, certains intervenants (titulaires du DUMI, Diplôme universitaire de musicien intervenant), au nom de l'égalité des chances, interviennent dans les établissements type Institut Médico Educatif (IME) comme ils le font à l'école primaire.

La chorale : espace de découvertes

La chorale est une excellente première approche de la musique, elle ne nécessite que très peu de connaissances musicales, peut être apprise d'oreille (de nombreuses personnes en situation de handicap ne peuvent pas lire) et permet de chanter en concert. Chacun peut y participer selon ses moyens, quelques-uns ne chantent pas mais se nourrissent du bain sonore.

Cœurs en Chœurs a choisi de créer des chorales mixtes pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société mais aussi pour permettre d'aboutir à une belle qualité artistique. On se doit de trouver les moyens pour faire peu - mais pour faire très bien - avec les personnes en situation de handicap et proposer au public des concerts de qualité. Cela suppose un choix de répertoire réfléchi, des harmonisations adaptées et un temps de préparation au chant souvent plus long. La formation ou l'analyse de la pratique permet de donner les clés pour rester naturel, comprendre comment être disponible à la rencontre avec autrui. La chorale permet aux établissements, d'être plus ouverts sur l'extérieur, d'aider les résidents à aller vers l'inconnu, de se sentir valorisé. L'embauche d'un chef de chœur professionnel permet aux choristes de découvrir leur potentiel vocal et d'aller plus loin musicalement. Ne connaissant que peu l'histoire des résidents, il ose être exigeant, crée de l'inattendu. Diriger une chorale pour personnes en difficulté (hospitalisées, âgées, handicapés) est devenu un véritable métier et offre de belles perspectives aux musiciens qui souhaitent s'orienter et se former dans ce domaine.

Trouver des lieux de rencontres

Que ce soit à l'école de musique ou à l'école, à l'hôpital ou à la maison de retraite, de plus en plus de chorales inclusives émergent, elles sont « vecteur de mixité sociale » et facteur d'intégration. Elles permettent à chacun de pratiquer la musique à toutes les étapes de la vie, de continuer à se perfectionner malgré la maladie ou le handicap. Le temps d'une répétition, chacun oublie ses soucis et part à la rencontre de soi-même et des autres, tisse une histoire musicale et humaine, partage des événements exceptionnels qui marquent et scandent la vie.

Avec de l'expérience, le chef de chœur est à la fois le leader musical mais aussi le moteur de dynamique de groupe, il s'enrichit musicalement et humainement de ces belles aventures.

MICHA STAFFORD
Psychologue, chef de chœur

Rédaction : MARIE-CLAUDE VALETTE
Mise en page : MARTINE CORNILLEAU
de l'APEC de Bernay, adhérente RNMH

MYSTÈRE DES CHŒURS

*Le citoyen dans la ville est à l'image de l'homme
dans le chœur.*
PLATON

Jamais il n'y a eu autant de chorales. Quel que soit leur forme ; associative, d'entreprise, de paroisses ou d'école allant de l'ensemble vocal créé par quelques amis à une chorale symphonique, chanter est un des plaisirs favoris. La dynamique chorale a quitté le cercle intime (on chante beaucoup moins lors de réunions familiales) pour investir les cercles professionnels, amicaux ou de quartiers.

Au-delà du plaisir de chanter, les choristes recherchent l'appartenance à un groupe. Le groupe choral est d'une mixité rare, venant d'horizons socio-professionnels souvent très divers, d'âges différents, c'est d'abord la musique qui les réunit. Sans unité de groupe, le son du chœur ne résonne pas. Inconsciemment, les choristes se calent sur un diapason émotionnel, leurs écoutes se connectent avec leurs voisins de pupitre puis avec celle de la chorale. Le temps d'une répétition, le travail exige une concentration qui crée un espace-temps à part. Travailler en chœur permet de ne plus penser, d'être moins envahie par les problèmes de la vie quotidienne qui pollue notre espace psychique sans crier garde. L'activité même de chanter permet au corps de se régénérer. Après quelques heures de chant on peut mieux se connecter à soi-même, chargé de vibrations sonores et d'un sentiment de meilleure unicité.

Dans une société où les parcours sont marqués par d'avantage de ruptures (familiales, professionnelles ...) où nos trajectoires de vie sont moins linéaires et de plus en plus individuelles, la participation à une chorale peut être vécue comme un élément de stabilité. De nombreux choristes chantent ensemble depuis de nombreuses années, les voisins de pupitre sont des témoins silencieux de notre cheminement de vie.

La voix est impudique, on peut y déchiffrer l'état émotionnel de la personne. Sans même le vouloir le choriste entend parfois comment se sent son voisin. Même s'il y a peu de verbal, on entend la fatigue dans la fatigue, constate les sourires lumineux, s'inquiète d'une absence prolongée. Le rituel de la répétition, un jour fixe de la semaine, est comme un RDV pour soi-même et avec un groupe soudé par les souvenirs musicaux et amicaux.

Pour obtenir un bon son de chœur, les choristes doivent croire en eux, l'illusion groupale et le sentiment fusionnel permettent la beauté musicale. L'inconscient du chef de chœur et le regard qu'il porte sur son groupe peut être à l'image du son de la chorale. L'instrument choral devient une éphémère rencontre humaine portée par le désir partagé de chanter le mieux possible et offrir à son public un concert de qualité. En harmonisant les voix, en choisissant les œuvres qui conviennent au mieux au groupe vocal, le chef à la lourde responsabilité d'amener ces choristes vers une belle aventure émotionnelle, humaine et artistique qui permet au mirage sonore d'exister.

MICHA STAFFORD